

Où trouver des offres de service civique ?

VOUS ETES INTERESSES ?

CONTACTEZ-NOUS !

Toutes les offres de missions sont consultables en ligne sur :

**service-civique.gouv.fr**

*Vous pouvez directement répondre aux offres de missions en ligne, poser vos questions sur le service civique ou encore échanger avec des volontaires*

Où s'informer ?

À la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne

**Marinette FOULON**

03 60 81 50 31

marinette.foulon@aisne.gouv.fr

**Alex THOUVENIN (secteur sportif)**

03 60 81 50 30

alex.thouvenin@aisne.gouv.fr



Place du Général De Gaulle  
Mairie 2<sup>ème</sup> étage  
02140 VERVINS  
tel. 03 23 98 91 48  
Fax. 03 23 98 25 99

Service Civique

16/ 25 ans



**SERVICE<sup>®</sup>**  
**CIVIQUE**



  
Le Réseau des Missions Locales

## Qu'est ce que le service civique ?

- ⊙ Un **engagement volontaire** au service de l'intérêt général
- ⊙ Une **expérience** utile aux autres et utile pour soi
- ⊙ Un **engagement citoyen** reconnu et valorisé

## C'est pour qui ?

- ⊙ Pour tous les jeunes de **16/25 ans**
- ⊙ Sur une **période de 6 à 8 mois maxi** pour une mission d'au moins 24 heures par semaine

## Après de qui ?

Le service civique peut être effectué auprès **d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics**

**En France ou à l'international**

## Pour quoi faire ?

Le service civique permet d'accomplir des missions prioritaires au service de l'ensemble de la société:

- ⊙ Culture et loisirs
- ⊙ Développement international et action humanitaire
- ⊙ Éducation pour tous
- ⊙ Environnement
- ⊙ Interventions d'urgence en cas de crise
- ⊙ Mémoire et citoyenneté
- ⊙ Santé
- ⊙ Solidarité
- ⊙ Sport

## Quelques exemples ...

**Vous pourrez par exemple :**

- *aider à combattre l'illettrisme*
- *réaliser une mission à l'international*
- *sensibiliser à la santé*
- *participer à des chantiers de restauration ...*

## Quelles conditions ?

**En tant que jeune volontaire, vous bénéficiez :**

- ⊙ D'une **indemnité mensuelle de 467,34€**, versée par l'Etat

Et d'un **complément de 106,31 €** versée par la structure d'accueil en espèces ou en nature (frais de repas, transports etc...)

- ⊙ D'une **couverture sociale complète** (maladie, maternité, accident de travail, maladie professionnelle, famille)

- ⊙ D'une **reconnaissance de la mission accomplie dans votre parcours** : dans le livret de compétences, le cursus universitaire, au travers de la Validation des Acquis de l'Expérience